

14^e Congrès

PROGRAMME officiel

du 16 au 19 février 2011



CORPORATION DES
ENTREPRENEURS
GÉNÉRAUX DU
QUÉBEC

www.cegq.com

Fairmont
LE CHÂTEAU MONTEBELLO

14^e CONGRÈS - FAIRMONT CHÂTEAU MONTEBELLO

Mercredi 16 février 2011

BIENVENUE AUX CONGRESSISTES

- 13 h 30 à 19 h Inscription (Lobby)
15 h 30 Conseil d'administration
19 h Coquetel d'ouverture (Salon des affaires)
20 h 15 Dîner de groupe: facultatif (Libre) - Dîner des gouverneurs: les ex-présidents de la CEGQ
22 h Ravivez la flamme qui est en vous! Profiter d'un moment de détente et de rencontre auprès du feu de joie de la CEGQ (à proximité de la marina)

Jeudi 17 février (Journée GAZ MÉTRO)



7 h à 17 h Inscription (Lobby)

Petit déjeuner conférence (Salle Outaouais) 7 h 30



Allocution de M. Clermont Gignac,
Directeur exécutif
de la modernisation
des centres hospitaliers universitaires de Montréal

Gracieuseté de : Société d'habitation Québec

8 H 30 SALON DES AFFAIRES (SALLE CANADA)

Démonstration de produits et/ou services offerts par des membres associés de la CEGQ

Salon Sage - Dale Parizeau Morris Mackenzie 9 h à 10 h 45
(Combinaison des salles Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard)

9 h à 9 h 45 Poursuivre le développement de son entreprise avec la certification ISO 9001



Christophe Kaestli,
Président de Certi-Conseil Inc.

10 h à 10 h 45 Livrer des bâtiments secs... nouvelle réalité!



Jean-François Lefebvre
Polygon (Munters MCS)

Atelier 1 Salon Pro-Mix Béton (Salle Le Club) 9 h à 9h45 LES RÈGLES D'OR À SUIVRE POUR LA RÉUSSITE DE VOS PROJETS ET ÉVITER DES PROCÉDURES JUDICIAIRES

Modérateur: Roberto Bianchini, Entreprise de construction TEQ inc.



M^e Pierre-Stéphane Poitras
Associé
Gilbert Simard Tremblay s.e.n.c.r.l.

Cette conférence traitera des principales règles d'or à respecter pour diminuer les risques de réclamations tant de la part du donneur d'ouvrage, de l'entrepreneur général que des sous-traitants et ce à toutes les étapes d'un projet, de sa définition à l'acceptation finale des travaux.

Atelier 2 Salon Hydro-Québec (Salle Québec) 9 h à 9 h 45

LA FORMATION : UNE BONNE AFFAIRE

Modérateur: Guy Gagné, Constructions Gagné & Fils inc.



Michel Fournier
Président-directeur général
Fonds de formation de l'industrie de la construction

Les entrepreneurs généraux sont heureux d'apprendre que depuis octobre 2010 le Fonds de formation offre aux salariés de l'industrie la formation de surintendants de chantiers. Le Fonds de formation est dédié au perfectionnement des travailleurs, mais profitable pour les entrepreneurs. Michel Fournier, président-directeur général du FFIC, présente le rôle et les services du Fonds. Après plus de 10 ans d'opération, 16 % de la main-d'œuvre se perfectionne, mais seulement 3 % des entreprises utilisent le Fonds alors que la main-d'œuvre sera l'enjeu des 10 prochaines années.

Pause-santé Salon des affaires (Salle Canada) 9 h 45 à 10 h

Atelier 3 Salon Intact Assurance (Salle Montebello) 10 h à 10 h 45 L'ÉQUITÉ SALARIALE DANS LE MILIEU DE LA CONSTRUCTION

Modérateur: Jean-Sébastien Tremblay, Corporation des entrepreneurs généraux du Québec.



Mireille Lepage Cyr
Présidente
Le Groupe RH Plus inc.

Les obligations avant et après le 31 décembre 2010

Quelles sont les nouvelles obligations suite aux modifications apportées à la Loi le 28 mai 2009.

Qu'en est-il du secteur de la construction ?

Depuis que la Loi sur l'équité salariale est en vigueur, il incombe aux dirigeants et gestionnaires d'entreprises de s'assurer du respect de la dite loi au sein de leurs organisations. En janvier 2010, seulement 55 % des entreprises québécoises assujetties s'étaient conformées à leurs obligations légales. Au cours de la conférence, les principales étapes d'une démarche d'équité salariale vous seront présentées et des réponses vous seront données en ce qui a trait aux questions suivantes : Qu'est-ce que l'équité salariale ? Quelles sont vos obligations ? Quelles entreprises sont visées par cette loi ? Quelles sont les conséquences si les délais ne sont pas respectés ? Pour terminer, vous pourrez constater que, bien utilisée, cette obligation peut devenir une source d'information incontournable dans vos processus de gestion des Ressources humaines.

Consultante en gestion de la rémunération depuis 1994, Mireille Lepage Cyr, M.A.P., CRHA, présidente du Groupe RH Plus intervient dans des dossiers d'équité salariale du secteur de la construction depuis plus d'une dizaine d'années.

Atelier 4 Salon Hydro-Québec (Salle Québec) 10 h à 10 h 45 POURQUOI ET QUAND FAIRE APPEL À UN GESTIONNAIRE DE PROJET INDÉPENDANT

Modérateur: Benoît Payette, Sage inc.



Louis-Yves LeBEAU, ing., M.Ing.
Président et chef des opérations
MACOGEP inc.

Le secteur de la construction foisonne d'exemples de projets qui tournent au cauchemar. Dépassement de coûts astronomiques, échéances sans cesse reportées et sans parler des litiges qui prennent plusieurs années à régler. Autrefois on parlait de dépassement de coûts imprévus, alors qu'aujourd'hui on prévoit à l'avance que les coûts seront dépassés! Les intervenants d'un projet peuvent-ils se prémunir efficacement contre de telles éventualités. Sûrement pas totalement, mais un donneur d'ouvrage avisé peut tout de même mettre toutes les chances de son bord pour réussir. Un projet ça

14^e CONGRÈS - FAIRMONT CHÂTEAU MONTEBELLO

se prépare, et il y a un certain nombre d'ingrédients qui sont porteurs de réussite.

Pause-santé Salon des affaires (Salle Canada) 10 h 45 à 11 h

Atelier 5 Salon Pro-Mix Béton (Salle Le Club) 11 h à 11 h 45
**SOYONS PRUDENTS DANS
NOS RELATIONS D'AFFAIRES AVEC LES OSBL**

Modérateur: Alain Messier, MP2B inc.



Guy Dubreuil
Vice-président
Construction Cogrex Itée

Vous signez un contrat de construction avec un OSBL (organisme sans but lucratif), la prudence s'impose. La bonne volonté de ses administrateurs n'est pas nécessairement un gage de compétence.

Le paiement de vos factures peut être en danger. Il faut de solides garanties.

**CAUTIONNEMENT DE PAIEMENT DE LA
MAIN-D'ŒUVRE, DES MATÉRIAUX ET SERVICES :
VOUS POURRIEZ ÊTRE APPELÉS À PAYER DEUX FOIS !**



Benoît Bisaillon
Vice-président adjoint, Sinistres Cautionnement
La Compagnie Travelers Garantie du Canada

La formule étendue d'un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et services pourrait vous réserver quelques surprises. Savez-vous que vous pourriez être appelés à payer, en vertu du cautionnement, des créanciers de vos sous-traitants, dont vous ignorez même l'existence, parce qu'ils n'ont pas dénoncé leur contrat.

Atelier 6 Salon Hydro-Québec (Salle Québec) 11 h à 11 h 45
**LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS DE CONSTRUCTION
EN GRANDE-BRETAGNE** (conférence en anglais, texte en français)

Modérateur: Éric Belley, EBC inc.



Professor Melvyn A Lees BSc (Hons) Dip Arb PhD FRICS FHEA
Executive Dean, Faculty of Technology, Engineering
and the Environment
Birmingham City University

En 1996, le gouvernement de Grande-Bretagne a promulgué le **Housing Grants, Construction and Regeneration Act** en vertu duquel un « Adjudicator » est immédiatement nommé et rend une décision exécutoire dans les jours suivant le constat d'un différend.

En 2003, le groupe de travail « Construction Umbrella Bodies Adjudication Group » propose un Guide pour encadrer le travail des « adjudicators ».

Notre conférencier, qui agit également comme Adjudicator, nous entretiendra sur ce mode de règlement des différends qui mérite d'être étudié :

- Comment ce processus fonctionne-t-il ?
- A-t-on réussi à réduire le nombre de litiges de construction en Grande-Bretagne ?

Coquetel Salon des affaires (Salle Canada) 11 h 45

Déjeuner jeudi midi 12 h 30 à 14 h 30
(Salle Outaouais)

**CONFÉRENCE PRÉSENTÉE PAR GAZ MÉTRO
COMMENT MOBILISER UNE ÉQUIPE**



Jacques Demers



Réservation des tables pour le banquet du vendredi soir, 14 h à 18 h
Apportez vos coupons banquet (Lobby)

**Démonstration de produits et/ou services offerts
par des membres associés de la CEGQ**

Salon Sage - Dale Parizeau Morris Mackenzie 14h30 à 16h15
(Combinaison des salles Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard)

14h30-15h15: Le contrôle financier en temps réel avec Le Gestionnaire



Rémy Racine
Les systèmes PGIP

15h30-16h15: Présentation des logiciels Avantage



Carmen Carrière
Avantage - GFI Solutions d'affaires

Atelier 7 14 h 30 à 15 h 15

Salon Intact Assurance (Salle Montebello)

**UN GUIDE PRATIQUE POUR LA GESTION ET LA
PRÉPARATION DES RÉCLAMATIONS**

Modérateur: Fouad Geara, Module II inc.



M^r Richard Bergeron
Associé
Cain Lamarre Casgrain Wells S.E.N.C.R.L./Avocats

C'est parce que les réclamations occupent une large partie de votre temps que cet atelier est indispensable à l'instauration de techniques de gestion efficaces qui vous permettront de minimiser l'énergie et les fonds qui vous empêchent d'atteindre vos objectifs de productivité.

- Comment prévoir la gestion des réclamations au moment de la conclusion du contrat ?
- La révision des nouvelles dispositions du contrat à forfait (CCDC-2)
- Comment agir en cours d'exécution des travaux
 - Application des clauses contractuelles
 - Comment agir en cas de refus d'application des clauses contractuelles ?
 - Peut-on modifier le contrat ?
- La gestion de la fin des travaux
- Comment identifier le type de réclamation à présenter ?
- Comment gérer les changements qui peuvent avoir des impacts ou causer des retards durant le projet ?
- Quelles informations recueillir et comment le faire efficacement ?
- Comment structurer une réclamation ?
- Quel est le meilleur moment pour présenter une réclamation ?
- Les meilleures pratiques pour régler des réclamations rapidement et à moindre coût.

Atelier 8 14 h 30 à 15 h 15

Salon Pro-Mix Béton (Salle Le Club)
**L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET LES TERRAINS
CONTAMINÉS : QUELS SONT VOS RISQUES ?**

Modérateur: Jean-François Gravel, J.C.B. Entrepreneurs généraux inc.



M^r Jeffrey Edwards
Associé, chef de secteur litige
Tutino Edwards Joseph

14^e CONGRÈS - FAIRMONT CHÂTEAU MONTEBELLO

L'entrepreneur général achète souvent des terrains vacants pour réaliser son projet de développement commercial, industriel ou résidentiel. Le conférencier abordera les problématiques suivantes dans ces circonstances :

- Quelle est l'étendue de la responsabilité de l'entrepreneur général par rapport à la vérification, avant l'achat, de la présence de contaminants dans ou en surface des sous-sols des terrains ?
- La présence de contaminants peut-elle être qualifiée de vice caché ? Si oui, en quelles circonstances ?
- La composition imprévue du sous-sol qui engendre une majoration des coûts de réalisation du projet constitue-t-elle un vice ?
- Quelles sont les responsabilités respectives de l'entrepreneur général, du vendeur et du consultant en environnement lors de la transaction ?
- Lors de la réalisation du projet, quel est l'impact de la présence d'un architecte ou d'un ingénieur en ce qui a trait à la problématique des terrains contaminés ?

Atelier 9

14 h 30 à 15 h 15

Salon BCF Avocats (Salle Ontario)

L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES PUBLICS

Modérateur: Jean-François Dagenais, BCF Avocats S.E.N.C.R.L.



Gilles Brassard, ing., Groupe Geysier inc.
Président de la Corporation
des entrepreneurs généraux du Québec



M^e Jean-François Dagenais, BCF avocats
Membre du sous-comité de la CEGQ
sur les appels d'offres en deux étapes

Ce règlement, de même que la Loi 17, sont en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2008.

- Deux années plus tard qu'en est-il de son application ?
- Est-ce que l'ensemble des organismes publics appliquent ce règlement ?
- La gestion des changements est-elle plus facile pour les entrepreneurs ?
- Les dispositions de règlement des différends réussissent-elles à éviter les litiges ?
- Quelles seraient les améliorations à apporter à ce Règlement ?

LE SUIVI DES MEILLEURES PRATIQUES POUR AMÉLIORER LA FIN DES CONTRATS DE CONSTRUCTION

Entrepreneurs généraux, professionnels, donneurs d'ouvrage.

Pause-santé

15 h 15 à 15 h 30

Salon des affaires (Salle Canada)

Atelier 10

15 h 30 à 16 h 15

Salon Intact Assurance (Salle Montebello)

LES « DISPUTE REVIEW BOARDS » : UN AUTRE MOYEN DÉVELOPPÉ PAR LES ACTEURS MONDIAUX DE L'INDUSTRIE POUR RÉGLER EFFICACEMENT LEURS DIFFÉRENDS EN COURS DE PROJET.

Modérateur: Fouad Geara, Module II inc.



M^e Serge Pisapia
Avocat, médiateur et arbitre agréé
Serge Pisapia, LL.M., C.Med., C.Arb.

Il est désormais généralement reconnu que les différends font partie intégrante de tout projet de construction. Le succès d'un projet dépend, en grande partie, de la capacité de l'équipe de projet de les prévenir, de les gérer et de les résoudre de façon efficiente.

La grande majorité des différends sur un projet de construction se règlent par la négociation entre les parties constituant l'équipe de projet. Or, qu'advient-il de ces différends qui n'auront pas été réglés par la négociation ?

Depuis plusieurs décennies, tous les acteurs de l'industrie de la construction s'entendent pour affirmer que le procès ne répond généralement pas à leurs besoins et attentes en matière de règlement des différends. C'est pourquoi les acteurs de l'industrie de la construction ont développé d'autres modes plus souples et plus efficaces pour résoudre leurs différends.

Situé à la fois en amont de la médiation et aussi entre la médiation et l'arbitrage sur le continuum des modes de prévention et règlement des différends, le Dispute Review Board (DRB) est un processus d'évaluation impartiale faisant intervenir, dès le début des travaux, des experts neutres et indépendants de l'équipe de projet, lesquels suivent l'évolution du projet et peuvent être appelés à régler tout différend qui leur aura été soumis, pendant les travaux, par l'un ou l'autre des intervenants du projet.

Le présent exposé traitera des particularités et du fonctionnement des DRB de même que de leur succès sur les projets internationaux et dans les juridictions où ils font désormais partie intégrante des modes déployés pour résoudre ces différends de façon rapide et économique.

Réunion des comités

15 h 30 à 16 h 45

Vous êtes invités à joindre un de ces comités pour discuter de sujets qui vous préoccupent

Comité formation	Luc Auclair
(Salle Nouveau-Brunswick)	
Comité conditions contractuelles	Eric Belley et Benoit Lussier
(Salle Nouvelle-Écosse)	
Comité affaires juridiques	M ^e Pierre-Stéphane Poitras
(Salle Colombie-Britannique)	
Comité marketing	Stéphane Gagnon et Benoit Payette
(Combinaison des salles Saskatchewan et Manitoba)	
Comité relations du travail et CSST	Jean-François Gravel et Guy Gagné
Salon BCF Avocats (Salle Ontario)	
Comité cautionnements et assurances	Alain Messier et Rocky Roy
(Salle Alberta)	

Assemblée générale des membres

17 h

Salon Intact Assurance (Salle Montebello)

Coquetel dînatoire

Salon des affaires (Salle Canada) 19 h

Défi curling (ouvert à tous)

21 h à 22h

Salle Curling (situé dans le bâtiment en face de l'accueil principal)
Sortez de votre zone de confort !
Habilité - Patience - Balais . . .

Non ce ne sont pas des tâches ménagères, c'est l'occasion d'expérimenter vos talents au curling: Bienvenue aux amateurs!

Visite des suites hospitalité

21 h 30

CEGQ: Disc-vidéo jockey (suite n° 217 - 219)

Gaz Metro: Hockey (suite n° 236 - 238)

Avantage - GFI Solutions d'affaires: Porto-chocolat (suite n° 237 - 239)

Ogilvy Renault: Formule 1 (suite n° 255 - 257)

Maestro: Soirée mexicaine (suite n° 256 - 258)

Vendredi 18 février

7 h à 15 h 30

Inscription (Lobby)

Petit déjeuner conférence

(Salle Outaouais) 7 h 30



Allocution de M. Richard Verreault
Président de la Société immobilière du Québec (SIQ)

Gracieuseté de :



8 h 30 - 14 h 30

SALON DES AFFAIRES (SALLE CANADA)

14^e CONGRÈS - FAIRMONT CHÂTEAU MONTEBELLO

Démonstration de produits et/ou services offerts par des membres associés de la CEGQ

Salon Sage - Dale Parizeau Morris Mackenzie 9 h à 11 h 45
(Combinaison des salles Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard)

9 h - 9 h 45 L'estimation informatisée et ses nombreux avantages



Bernard Lavoie
Estimateur de formation
L'Estimateur général

10 h - 10 h 45 Un logiciel spécialement conçu pour la gestion des vos documents



Alexandre Lamarche
Le groupe A&A

11h - 11 h 45 Un nouvel outil pour estimer les coûts d'assurance de vos chantiers



Benoît Payette
Sage



Nicolas Parson
Dale Parizeau Morris Mackenzie

Atelier 11 Salon Hydro-Québec (Salle Québec) 9 h à 9 h 45

LE COACH EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL, AIDE LE SURINTENDANT À INTÉGRER LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS SES TÂCHES DE PRODUCTION

Modérateur: Luc Martin, Corporation des entrepreneurs généraux du Québec.



Jean Lajeunesse
Directeur régional Montréal 1
Commission de la santé et sécurité du travail



Jean-Sébastien Tremblay, B.Sc.
"Coach" Santé-Sécurité
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec

Les accidents de travail dans l'Industrie de la construction ont diminué de façon sensible. Force est de constater que les constats d'infraction ont donné des résultats. La CSST va maintenant s'orienter vers la gestion de la santé et sécurité et son intégration dans les tâches reliées à la production.

Chaque jour... Chaque jour, vos surintendants de chantier assument de lourdes responsabilités ! Ils doivent notamment jongler avec leurs sous-traitants, composer avec la personnalité de chacun, négocier les échéanciers serrés en plus de veiller à la santé et la sécurité du travail. De l'excavation à la pose de tapis, les travaux entre sous-traitants sont aussi diversifiés qu'évolutifs dans le temps. Effectuées de manière successive ou en simultané, toutes ces activités doivent être exécutées en INTÉGRANT la santé et la sécurité.

Votre surintendant possède-t-il les habiletés personnelles pour intégrer la santé et la sécurité dans ces tâches quotidiennes ?

Voyez comment le « coach » de la CEGQ peut lui venir en aide.

Atelier 12 Salon Pro-Mix Béton (Salle Le Club) 9 h à 10 h 45
LA GESTION DE PROJET ET LE COURRIEL : QUAND, COMMENT ET POURQUOI LES UTILISER

Modérateur: Stéphane Gagnon, Into (1972), inc.



Valère Drainville
Fondateur et Président
Formation OTI

Le courriel prend beaucoup de place. Utilisons-nous bien, à bon escient et au bon moment ? Nous fait-il vraiment gagner du temps ? Est-il un outil efficace pour communiquer en mode de projet ? Ce moyen de communication a révolutionné le monde du travail et nous avons tous dû apprendre à placer des destinataires dans le A et en CC, puis à spécifier un objet. Il est maintenant temps d'aller plus loin et de perfectionner nos techniques. À la quantité de courriels que nous recevons, cette démarche ne peut être que rentable.

- Découvrez les coûts réels du courriel, ses avantages et ses inconvénients.
- Découvrez les 12 règles d'or pour gérer efficacement vos courriels.
- Découvrez quand, comment et pourquoi utiliser le A, le CC et le CCI.
- Devenez un expéditeur éthique.
- Devenez un receveur performant.
- Découvrez comment instaurer une saine culture des communications au sein de toute équipe de travail.
- Découvrez les règles de messagerie qui peuvent vous aider à garder la tête hors de l'eau en pré classant vos courriels dès leur arrivée.

Un cahier comportant toutes les techniques nécessaires sera remis aux participants

Pause-santé Salon des affaires (Salle Canada) 9h45 à 10 h

Réservation des tables pour le banquet du vendredi soir, 10 h à 15 h 30
Apportez vos coupons banquet (Lobby)

Atelier 13 Salon Hydro-Québec (Salle Québec) 10 h à 11 h 45

UN SIMPLE PAS À FRANCHIR ENTRE L'EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE ET LE BÂTIMENT LEED

Modérateur: Rocky Roy, Pomerleau inc.



François Millette
Responsable du marché Construction
Direction efficacité énergétique
Hydro-Québec



Joël Courchesne
Architecte, LEED-AP BD&C
Courchesne et associés inc.

Le rôle des entrepreneurs en efficacité énergétique

En tant qu'entrepreneur général, la qualité des bâtiments vous tient à cœur. Lorsqu'il s'agit d'efficacité énergétique et de bâtiment LEED vous jouez un rôle majeur. Pour vous aider à vous démarquer et à faire profiter vos clients d'un appui financier avantageux dans la construction de vos bâtiment LEED, Hydro-Québec vous offre programmes et services qui donnent droit à de nombreux avantages. Monsieur François Millette, responsable du Marché Construction d'Hydro-Québec, présentera ce nouveau service. Soyez parmi les premiers à en profiter !

La certification LEED-NC Canada 2009 et ses nouveautés

Cette conférence vous présentera le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) et vous offrira un survol de la nouvelle certification LEED-NC Canada 2009. Une fois ce survol bien compris nous passerons aux choses sérieuses, à savoir, en quoi tous ces préalables et crédits vous affectent. Nous parlerons donc de Contrôle de l'érosion et des sédiments, Gestion des déchets de construction, Gestion de la qualité de l'air intérieur pendant la construction et Analyse avant l'occupation, et de Sélection des matériaux. Vous pourrez ainsi mieux répondre aux conditions de chantier que la certification LEED-NC Canada 2009 vous impose et vous aurez un pas d'avance sur l'organisation de votre chantier et de vos dossiers lorsque l'occasion se présentera. Pour finir nous ferons aussi un survol sur l'agrément des professionnels qui est maintenant administré par le Green Building Certification Institute (GBCI).

14^e CONGRÈS - FAIRMONT CHÂTEAU MONTEBELLO

Atelier 14

10 h à 10 h 45

Salon Intact Assurance (Salle Montebello)

LA RÉFORME DU RÉGIME D'APPRENTISSAGE ET DE GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE : UNE VOIE PROMETTEUSE

Modérateur: Roberto Bianchini, Entreprise de construction TEQ Inc.



Georges de l'Étoile
Directeur général adjoint,
Commission de la construction du Québec (CCQ)
Président,
Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la Construction (CFPIC)



Chantal Dubeau
Directrice – Direction de la formation professionnelle
Commission de la construction du Québec (CCQ)

Les travaux visant l'implantation de la réforme du régime d'apprentissage et de gestion de la main-d'œuvre sont enclenchés. Quels sont les changements apportés ? Peut-on parler d'amélioration des processus d'apprentissage et de gestion de la main-d'œuvre ? Les besoins des entreprises ont-ils été pris en compte ? Dans quel délai peut-on espérer la mise en œuvre des changements souhaités ? Voilà autant de questions auxquelles nos deux conférenciers répondront au cours de l'atelier.

Pause-santé Salon des affaires (Salle Canada) 10 h 45 à 11 h

Atelier 15

11 h à 11 h 45

Salon Intact Assurance (Salle Montebello)

LA MISE EN SERVICE DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT - UNE NOUVELLE RÉALITÉ POUR LES ENTREPRENEURS

Modérateur: Guy Gagné, Constructions Gagné & Fils inc.



Mario D. Gonçalves, ing.
Président, Patenaude-Trempe inc.
Président, Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec (CEBQ)

Les fenêtres et les murs-rideaux de verre et de métal représentent généralement de 50 % à 100 % du revêtement extérieur de la plupart des bâtiments et sont des éléments déterminants dans la performance de l'enveloppe verticale du bâtiment. Ils sont souvent des éléments architecturaux importants du bâtiment et représentent une portion significative du coût total d'un projet de construction ou de rénovation. En tant qu'éléments déterminants pour la performance de l'enveloppe verticale du bâtiment, ils doivent être étanches à l'air et à l'eau, empêcher la formation de condensation sur les surfaces intérieures et résister à la charge du vent et aux autres forces extérieures agissant sur l'enveloppe du bâtiment. Étant donné la complexité et la variété toujours grandissante des enveloppes de bâtiments modernes, l'évaluation de leur performance lors des phases de pré-construction et de construction est essentielle afin d'éviter des problèmes indésirables et coûteux au cours de la durée de vie du bâtiment.

Atelier 16 Salon Pro-Mix Béton (Salle Le Club) 11 h à 11 h 45

ARME DE CONSTRUCTION MASSIVE, LA RECONNAISSANCE DE L'ÊTRE HUMAIN !! HMMM...

Modérateur: Luc Auclair, Construction Longer inc.



Dino Riccio
Président
Sphères Momentum

Félicitations ! Vous êtes l'heureux gagnant du plus bas soumissionnaire ! Eh bien maintenant, vous avez une obligation de résultat !!! Hmmm... Hmmm...

Pour obtenir le contrat vous avez soumissionné serré en souhaitant un minimum d'imprévus et de risque.

Par contre, au-delà de votre capacité de contrôler les échéanciers et autres aspects techniques, qu'en est-il de votre contrôle sur vos intervenants, omniprésents à tout moment et à tout niveau ? Ils sont souvent bien moins prévisibles !

Construire sur des relations personnelles et interpersonnelles respectueuses entre tous ces intervenants, à l'extérieur et sur le chantier, est une stratégie de « marketing interne » des plus performantes.

Ces « Armes de construction massive » sont primordiales pour atteindre des résultats positifs, vos obligations. La très grande valeur ajoutée, ça ne coûte rien !!!

Coquetel Salon des affaires (Salle Canada) 11 h 45 à 12 h 30

Déjeuner conférence (Salle Outaouais) 12 h 30 à 14 h 30



Allocution de Mme Lise Thériault,
Ministre du Travail

Activité conjointes-conjoints: visite guidée du parc Omega

Rendez-vous devant l'entrée principale où un minibus vous attendra 14 h 30

Atelier 17

Salon Pro-Mix Béton (Salle Le club) 14 h 30 à 15 h 15

REVUE DES OBLIGATIONS LÉGALES ET CONTRACTUELLES DU PROFESSIONNEL VISÉ AUX CONTRATS NORMALISÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Modérateur: Jean St-Michel, Corporation des entrepreneurs généraux du Québec.



M^e Ian Gosselin
Avocat
Ogilvy Renault

Dans le cadre de sa présentation, le conférencier fera un survol des principales obligations que doit respecter le professionnel vis-à-vis l'entrepreneur en vertu des contrats CCDC-2 2008, CCDC-3 1988 et ACC- 1988.

Atelier 18

14 h 30 à 15 h 15

Salon Hydro-Québec (Salle Québec)

QUE FAIRE EN CAS DE RÉCLAMATION D'UN SYNDIC À LA FAILLITE D'UN SOUS-TRAITANT ?

Modérateur: M^e Pierre-Stéphane Poitras, Gilbert, Simard, Tremblay, Avocats.



M^e Marie-Claude Carrier
Associée
Langlois Kronström Desjardins, S.E.N.C.R.L.



M^e Jean-Patrick Dallaire
Avocat
Langlois Kronström Desjardins, S.E.N.C.R.L.

La conférence traitera des préoccupations de l'entrepreneur général aux prises avec une réclamation d'un syndic à la faillite d'un sous-traitant et abordera diverses questions, telles que :

- 1) le rôle et les droits du syndic
- 2) les droits des autres créanciers du sous-traitant tels la CCQ, la CSST et le ministère du Revenu
- 3) les vérifications que devrait faire l'entrepreneur général
- 4) les moyens pouvant être invoqués par l'entrepreneur général face au syndic, dont la compensation.

14^e CONGRÈS - FAIRMONT CHÂTEAU MONTEBELLO

Atelier 19

14 h 30 à 15 h 15

Salon Intact Assurance (Salle Montebello)
VOUS PREVOYEZ EXÉCUTER DES CONTRATS DE CONSTRUCTION EN ONTARIO OU DANS UNE AUTRE PROVINCE CANADIENNE ?

Modérateur: Joseph Beaudoin, Constructions Beaudoin inc.



M^e Richard Leblanc
Leblanc, Donaldson, avocats

Est-ce que je peux amener mon surintendant ? Mes travailleurs ?
Est-ce que les sous-traitants avec qui je travaille habituellement pourront travailler sur mon chantier ?
Quelles sont les règles applicables en matière de relations du travail ?
Est-ce que je dois payer mes travailleurs au taux du Québec ?
Existe-t-il une CCQ ? Une Régie du bâtiment ?
Quelles sont les étapes administratives que je dois franchir avant de commencer les travaux ?
Quels sont les principaux risques que je dois connaître pour exécuter un contrat dans les autres provinces ?

Atelier 20

15 h 30 à 16 h 15

Salon Hydro-Québec (Salle Québec)

LES MOYENS DE FACILITER LE TRAITEMENT ET LA RÉSOLUTION DES DEMANDES D'AJUSTEMENT AU PRIX OU À L'ÉCHÉANCIER

Modérateur: Jean-François Gravel, J.C.B. Entrepreneurs généraux inc.



M^e Christian J. Brossard
Associé
Membre des groupes Construction & Infrastructures
et Litige & règlement de différends
Miller Thomson Pouliot, S.E.N.C.R.L

Le conférencier traitera notamment du fardeau et des règles de preuve en fonction desquels les demandes d'ajustement doivent être évaluées, du rôle des représentants des intervenants qui pourraient devoir justifier une demande de compensation ou témoigner devant un tribunal, et des attitudes à privilégier et méthodes à employer pour faciliter la résolution immédiate des difficultés, réduire les risques de litige ou accroître les chances de régler le différend rapidement et efficacement.

Atelier 21

Salon Pro-Mix Béton (Salle Le Club)

15 h 30 à 16 h 15

AVEC LES ELLES : VENEZ PRENDRE LA PAROLE!



Isabelle Perron,
Fondatrice du réseau Les Elles de la construction

Les Elles de la Construction est un pôle d'attraction rassembleur pour les femmes qui œuvrent, de près ou de loin, dans le secteur de la construction.

Lors de cette conférence, vous allez comprendre notre mission et les événements passés et à venir. De plus, nous vous parlerons des statistiques de la CCQ concernant la présence des femmes dans le milieu de la construction. Vous pourrez constater que déjà plusieurs partenaires existants sont présents dans le milieu de la construction afin d'épauler les femmes dans un milieu principalement d'homme.

Coquetel

(Foyer salle Outaouais) 18 h 30

Banquet des grands Bâisseurs

19 h 30

(Salle Outaouais)



Samedi 19 février

Journée oxygène



MOTONEIGE (en sus du choix B)

Randonnée de 1 heure : 25,00 \$/moto.
Randonnée 3 heures : 95,00 \$/moto.
259,00 \$ pour 3 heures/chacun.
Dépôt 1000.00\$/moto, permis de conduire requis.

PÊCHE BLANCHE (inclus au choix B)

TRAINEAUX À CHIENS (inclus au choix B)

CURLING (inclus au choix B)



TIR AU PIGEON (inclus au choix B)

minimum 2 personnes
(Équipement complet inclus : fusil, cartouches, lunettes, protège-tympan, veste et instructeur). Réservations requises

AUTRES:

Location de raquette (inclus au choix B)
Location ski de fond (inclus au choix B)

Tous ces prix sont avec taxes et pourboire.



14^e CONGRÈS - FAIRMONT CHÂTEAU MONTEBELLO

Formulaire d'inscription

du 16 au 19 février

À FAIRE PARVENIR PAR TÉLÉCOPIEUR AU 514-325-0612

Entreprise Responsable

Téléphone Télécopieur Courriel

- Choix A** (congrès complet soit le jeudi 17 et le vendredi 18 février incluant toutes les activités mentionnées à l'exception de la journée oxygène)
Prix : Membre 575 \$ par personne - Non membre 750 \$ par personne

Nom Nom

Nom Nom

- Choix B** (congrès complet soit le jeudi 17 et le vendredi 18 février incluant toutes les activités mentionnées au programme)
Prix : Membre 675 \$ par personne - Non membre 800 \$ par personne

Nom Activité

Nom Activité

Congrès à la carte :

- Choix C** (ateliers du jeudi 17 février incluant petit déjeuner et déjeuner)
Prix : Membre 225 \$ par personne - Non membre 350 \$ par personne

Nom Nom

- Choix D** (ateliers du vendredi 18 février incluant petit déjeuner et déjeuner)
Prix : Membre 225 \$ par personne - Non membre 350 \$ par personne

Nom Nom

- Choix C+D** (ateliers du jeudi 17 et le vendredi 18 février incluant petits déjeuners et déjeuners)
Prix : Membre 375 \$ par personne - Non membre 500 \$ par personne

Nom Nom

- Choix E** (coquetel dînatoire du jeudi 17 février au soir) - 140 \$ par personne

Nom Nom

- Choix F** (Banquet des grands Bâisseurs du vendredi 18 février au soir) - 230 \$ par personne
- 1700 \$ par table de 8 (avec identification de la table au nom de votre société)

Nom Nom

- Choix G** (Journée oxygène du samedi 19 février) - 100 \$ par personne

Nom Nom

Un avis de 5 jours est nécessaire pour toute annulation.

HÉBERGEMENT :

Pour réserver votre chambre et bénéficier de ces tarifs :

Fairmont Le Château Montebello : 1(888) 610-7575

Code du groupe : N16211

- Fairmont de base	209\$	- Chambre Fairmont vue rivière	239\$
- Chambre Deluxe vue rivière	289\$	- Chambre Deluxe	279\$
- Chambre Deluxe, de coin	309\$		

INFOS :

Tarifs applicables trois jours avant et trois jours après le congrès.

Tél. : 514-325-8454 / 1-877-425-8454 ou CEGQ.COM

PARTENAIRES OFFICIELS :



Avec la participation de:
- Société immobilière du Québec
- Société d'habitation du Québec



www.cegq.com